

République Française

Département des Vosges
Canton de Bains
Mairie de Viomenil

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de VIOMENIL
Séance du 09 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le 9 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sylvain FRANSOT,

Étaient présents : BROGGI Stéphanie, COLTAT Lydie, DURAIN Florent, GEIGER Angélique, HOCHÉZ Nathalie, JACQUOT Thierry, LESNIEWSKI Nathalie, MONCHABLON Christophe, POIROT Simon, PRIN Christophe.

Membres excusés : NEANT

Membres non excusés : NEANT

Mme Angélique GEIGER a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 22/12/2014
Date d'affichage : 22/12/2014

Nombre de conseillers	
- en exercice	11
- présents	11
- votants	11
- absents	0
- exclus	0

Objet

MOTION SUR LE PROJET ACTUELLEMENT EN NEGOCIATION DE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE POUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT ET SUR TOUS LES ACCORDS DE LIBRE ECHANGE EN GENERAL

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les états membres de l'Union Européenne à la commission européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne, avec les états-unis d'amérique, un accord de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement.

Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat précisent que l'accord en négociation s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales et notamment les articles 4,23,24 et 25 ;

Après avoir observé que plusieurs dispositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la constitution de la Ve république et dans législation française ;

Après avoir souligné que les objectifs de ce mandat menacent gravement les choix de société et les modes de vie qui font le vouloir vivre en commun du peuple de France ;

Considère que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France ;

Estime en conséquence que ce projet est inacceptable ;

Demande au Gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de UE le 14 juin 2013 ;

REFUSE, à neuf voix, une abstention et une ^{contre} ~~pour~~, tout ou partie d'un accord de libre échange, reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013, s'applique au territoire de Viomenil.

PRÉFECTURE DES VOSGES

N° 2015-1-2 / 4 F.V. 2015

ARRIVÉ EN COURRIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de EPINAL le 30/01/2015
Et publication ou notification du 30/01/2015



Le Maire,